

mars 2019

Ensemble à la bonne heure !



Spécial temps de travail

Le 26 février dernier, nos représentants ont été reçus à l'Hôtel de Ville en compagnie d'autres syndicats (CGT et UNSA) concernant le règlement de la GATT (Gestion automatisée du temps de travail) = règles de mise en œuvre de la badgeuse.

Voici le résumé de la rencontre :

Le projet de règlement intérieur du temps de travail, qui sera présenté au CT, devrait reprendre les principes généraux et en partie les demandes faites au cours des réunions avec la **Mission Azur**, qui sera présente au CT.

Il est rappelé que le management est indispensable pour veiller à ce que le badgeage soit appliqué correctement ; à noter que le constat du service fait se situe au niveau du N+1

Une **plage de tolérance** est autorisée exceptionnellement (circulation, accident, problème scolaire, etc,,,) de **10 minutes maximum** ; bien évidemment, si récurrence sanction possible.

Attention à partir du moment où la badgeuse sera reliée à Azur et que la variabilité sera possible, les aménagements d'horaire devront être exceptionnels et très motivés et bien sûr tracés, par exemple cas d'un enfant handicapé, ou de problèmes médicaux

Pour les cycles standards :

- La **plage de l'après-midi variable à partir de 16h est acceptée***.
- Maintien du nombre d'heures de crédit / débit à **8 heures maximum à récupérer sur le mois suivant** ; refus de récupération en 1/2 journée ou en heures sur les plages fixes y compris pour les cadres et sur plus d'un mois. Mais possibilité de poser 1 jour RTT ou CA en cas de débit ne pouvant être rattrapé, pour éviter les retenues sur salaire.
- Tous les dépassements horaires seront comptabilisés dans Azur ;
- Demande de compensation financière pour les cadres dans le cadre du CIA : dossier à l'étude !!
- Maintien de notre demande pour le « don d'heures » : en cours d'étude par la DGARH
- Refus du DGS d'étudier la possibilité de cycle standard sur 4 jours ou 4 jours 1/2, et le temps partiel annualisé.

Pour les cycles spécifiques :

- Pas de variabilité possible sauf pour la BMVR où un test de variabilité va être effectué.
- Les cycles peuvent être revus et adaptés au Comité Technique.
- Problématique de mode de calcul de la demi-journée (heures décomptées ou 1/2 journée) lorsqu'il y a

***Un bon point à relever :** le début de la variabilité du soir est fixée à 16h (au lieu de 16h15) nous l'avions demandé dès les premières négociations sur le temps de travail au printemps 2018.



“ personne ne doit perdre de pouvoir d'achat ! ”

déséquilibre entre le matin et l'après-midi : pas de réponse claire à notre demande de décompte en heures...
- Cas des Mairies de secteur qui, ayant une autonomie de fonctionnement, ont des cycles différents au niveau de l'état civil avec problématique des mariages qui sont, selon les cas, intégrés dans le cycle de travail et dans d'autres cas traités en travail supplémentaire : l'administration considère que l'autonomie de fonctionnement des Mairies de secteur ne permet pas l'harmonisation ... !

Divers :

- Badgeage mobilité pour les personnels extérieurs : phase technique bien avancée mais pas prête. Ce badgeage se fera sur autorisation spécifique individuelle transmise par la DG à la DGARH.
- Étude pour les autorisations spéciales d'absences pour les syndicats (voir courrier des droits syndicaux) en cours, sera plutôt prévu dans le protocole d'accord dédié.
- Demande d'affichage du mode de répartition des ARTT dans le règlement intérieur du temps de travail.

Problématique des titres restaurants :

Gros dossier en cours d'étude : **tout va être remis à plat !!**

1^{er} dossier à passer en CT : les écoles avec réduction des titres mais compensation financière pour éviter toute perte de pouvoir d'achat.

Demande de notre part : **personne ne doit perdre de pouvoir d'achat** et nous voulons être informés au fur et à mesure de l'avancée des décisions.

Demande de passage 18 à 19 titres restaurants suite au rajout de 40 heures de travail par an.

Nous sommes satisfaits de voir enfin ce règlement prendre corps même s'il reste encore des éléments à compléter ou à clarifier...

Les règles sont enfin posées pouvant permettre tant aux responsables qu'aux agents de fonctionner dans un cadre plutôt clair et de sortir du flou artistique, sujet à diverses interprétations...

Tout n'est pourtant pas traité et c'est dommage !

Nous maintenons donc fermement les demandes suivantes :

- Possibilité d'effectuer le cycle hebdomadaire sur 4 jours ou 4,5 jours en sus des 5 jours actuels (à l'instar de ce qui se pratique dans d'autres collectivités)
- Possibilité de faire un don d'heures (notamment les heures non rattrapables) au profit de collègues en grandes difficultés familiales.
- Annualisation du temps partiel.
- Compensation financière via le CIA pour les dépassements horaires importants justifiés.
- Pas de perte de pouvoir d'achat lors de la remise à plat du calcul des titres restaurants (à l'instar de ce qui est déjà acté pour les écoles)
- Récupération des crédits en demi-journée

Pour toute question, n'hésitez pas à nous écrire à ensemblecftccgcvdm@gmail.com